



LEZAT SUR LEZE
VIDE GRENIER
DU SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2017
Organisé par l'association LEZAT TRADITIONS)
BULLETIN D'INSCRIPTION PARTICULIER

RESERVE ASSOCIATION

N°

Ch Esp / Pré. Abs

Reçu n° :

A retourner avant le 30 AOUT 2016

- Soit par courrier accompagné du chèque établi à l'ordre de LEZAT TRADITIONS adressé à :
ASSOCIATION LEZAT TRADITIONS
Mairie 09210 Lézat sur Lèze
- Paiement sur place à la mairie de Lézat sur Lèze du Lundi après-midi au vendredi de 8h à 12h et de 14h30 à 16h30 et le samedi de 8h30 à 11h30. Jusqu'au samedi 26 Août 2017 Téléphone : 05.61.69.10.05

MODALITES :

- ✓ L'inscription est nominative, et ne doit pas regrouper plusieurs participants
- ✓ Mise en place entre 6h et 8h en fonction de votre arrivée
- ✓ **Aucun emplacement ne sera attribué avant le jour j**
- ✓ Aucun véhicule ne pourra stationner sur place sauf pour les exposants du boulevard pasteur.
- ✓ Les droits de place ne sont pas remboursables (sauf si le comité d'organisation annule cette manifestation)
- ✓ TARIF : 2 euros le mètre (minimum 5 m)
- ✓ Par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de perte, vol, détérioration, etc. ...
- ✓ Les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls y compris par cas fortuit ou de force majeure contre le feu, accident, attentat, etc. ...
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les douanes, contributions et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification de document des dits exposants.
- ✓ **Toute inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'identité (OBLIGATOIRE)**

Je soussigné,

Nom Prénom

Adresse Téléphone (indispensable)

Ville Code postal

Mail : Site internet :

N° carte d'identité (1)..... Délivrée le (1).....

Par **(Joindre la photocopie recto-verso)**

N° immatriculation du véhicule **(INDISPENSABLE)**

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 320-2 du code du commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Je joins un règlement de par chèque (**) ou espèces (**) pour un emplacement d'une longueur de mètres.

Fait à Le

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

(1) Obligatoire

(*) Recommandé : « Protégeons l'environnement », à compter de 2016 nous limiterons l'envoi de formulaires par voie postale

(**) Rayer la mention inutile